

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°48/2026

Objet : délégation de signature**à Madame Maria BARONE, Adjoint administratif**

5. institutions et vie politique 5.5 délégation de signature

LE MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10

Vu l'arrêté n°40/2021 du 20/10/2021 portant recrutement de Madame Maria BARONE par voie de mutation,

Considérant que Madame Maria BARONE exerce les fonctions d'agent d'accueil polyvalent au sein des services de la commune de Charvonnex,

Considérant que dans un souci faciliter la gestion de certaines formalités, il convient de lui donner délégation de signature,

ARRETE

Article 1

Madame Maria BARONE, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, reçoit délégation de signature.

Article 2

Cette délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité pour :

- la signature de récépissés de dépôt et/ou remise de documents,
- la délivrance de copies et extraits d'acte d'état civil,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- la légalisation des signatures.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié en ligne le

17 SEP. 2026

Notifié le

17 SEP. 2026

Télétransmis en Préfecture le

Certifié exécutoire le 17 SEP. 2026

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 15/09/2026

Le Maire, Jean-François GIMBERT

